

LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET LA RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE

L'assurance responsabilité civile professionnelle

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte négligent, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre de diététiste ou si une plainte est déposée contre vous auprès de votre ordre professionnel. Cette assurance protège les diététistes en veillant à ce que votre défense juridique soit coordonnée et payée si une réclamation est déposée contre vous. Votre assurance couvre également le coût de l'indemnisation du client ou des dommages.

L'assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant de blessures ou des dommages matériels que vous (ou votre entreprise, y compris votre personnel) pourriez causer à un tiers à la suite de vos opérations et / ou dans vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels au domicile d'un client durant une consultation.

Comment présenter une proposition

Visitez www.dietitians.bmsgroup.com ou contactez BMS pour souscrire une assurance.

BMS Canada services de risques Ltée (BMS)

825 voies Exhibition, bureau 209
Ottawa, ON K1S 5J3

Sans frais: 1-844-200-7210

Courriel: dietitians.insurance@bmsgroup.com

Site Web: www.dietitians.bmsgroup.com

Plus d'information

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est donnée qu'à titre d'information. Les termes et conditions complets de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrits dans le libellé de la police, dont un exemplaire peut être obtenu auprès de BMS Canada Risques Services.

Faits saillants de la couverture

La responsabilité professionnelle	5 000 000 \$ par sinistre/agrégat
Frais juridiques réglementaires	25 000 \$
Remboursement des frais de défense pénale	100 000 \$
Fonds de thérapie et de conseil en matière d'abus sexuels	10 000 \$
Remboursement des frais de défense en cas d'abus sexuels	50 000 \$
Perte de revenus	Jusqu'à 250 \$ par jour
Diffamation et calomnie	Inclus
Cybersécurité et atteinte à la vie privée	50 000 \$
Acte fautif lié aux pratiques d'emploi	100 000 \$
Limite de territoire	Dans le monde entier
La responsabilité civile générale	3 000 000 \$ par sinistre/agrégat
Blessures corporelles et dommages matériels	À la limite sélectionnée
Préjudices personnels et préjudices imputables à la publicité	À la limite sélectionnée
Produits-opérations achevées	À la limite sélectionnée
Responsabilité civile des locataires	500 000 \$
Frais médicaux	5 000 \$ par personne/ 25 000 \$ par accident
Automobile de non-propriétaire	1 000 000 \$

Comment signaler une réclamation

En cas de sinistre susceptible de donner lieu à une réclamation au titre de la présente assurance, il faut en aviser immédiatement l'assureur. Vous devez veiller à ce que l'assureur soit avisé dès que possible de tout préjudice, acte, erreur ou omission, ou de tout sinistre ou infraction pouvant donner lieu à une réclamation. Veuillez-vous assurer de documenter officiellement l'incident, en incluant les informations sur les personnes impliquées. Lors de la déclaration, veuillez fournir :

- Votre certificat d'assurance
- La déclaration de sinistre, la déclaration, la requête, la lettre de plainte de l'ordre ou toute autre procédure judiciaire, s'il y a lieu
- Autres documents pertinents

Par courriel: newclaims.ca@victorinsurance.com

Par courrier ou par service de messagerie à l'adresse :

Victor Insurance Managers Inc.

500-1400 Blair Tours Place Ottawa, Ontario K1J 9B8

A l'attention de: Claims Department

Options de couverture supplémentaires

L'assurance responsabilité civile professionnelle des entreprises

En cas que réclamation, il est fort probable que le professionnel et l'entreprise sont nommés dans la poursuite ou la réclamation. L'assurance responsabilité professionnelle des entreprises protège l'entreprise et ces atouts dans ses circonstances. Cette protection est recommandée si des professionnels travaillent pour ou pour le compte de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial.

La responsabilité civile générale d'entreprise

La responsabilité civile générale protège votre entreprise contre les réclamations liées aux dommages corporels ou matériels que vous pourriez causer à une autre personne du fait de vos activités et/ou de vos locaux. Cette protection est recommandée si des professionnels travaillent pour ou pour le compte de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial.

Le contenu, les délits et le revenu d'entreprise

Recommandée aux membres qui ont du contenu ou des biens à assurer. **Le contenu** comprend les articles habituels d'une clinique, y compris l'équipement professionnel, les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que tout stock et améliorations. La couverture bris d'équipement est également incluse. **La garantie contre les délits** protège contre les pertes

financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant à la clinique. **L'assurance des revenus d'entreprise** couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

La responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée

Les membres ont la possibilité de souscrire une couverture pour la cybersécurité et la responsabilité civile en matière de protection de la vie privée afin de mieux gérer le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de renseignements personnels identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et d'atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

L'assurance responsabilité des pratiques d'emploi

L'assurance responsabilité civile des pratiques d'emploi couvre les frais de défense et les dommages liés à diverses réclamations en matière d'emploi, y compris les allégations de licenciement abusif, de discrimination, de harcèlement sur le lieu de travail et de représailles.

Le forfait de services juridiques

Ligne d'assistance juridique spécialisée pour les questions personnelles et professionnelles. Les membres ont accès à une gamme de services, y compris une ligne d'assistance juridique téléphonique, une bibliothèque en ligne de modèles de documents, des avocats qui sont à leur disposition pour examiner des documents juridiques simples ou rédiger une lettre en leur nom. Les membres peuvent également avoir accès à des experts pour obtenir du soutien émotionnel, du soutien en cas de vol d'identité et une assistance en matière de ressources humaines.

L'assurance frais juridiques

Les polices d'assurance frais juridiques comprennent automatiquement le forfait de services juridiques et sont associées à une couverture d'assurance qui vous permet de défendre ou de faire valoir vos droits devant les tribunaux. Les membres peuvent acheter des solutions juridiques personnelles et/ou professionnelles.

Couverture accident 24 heures sur 24

Cette couverture est destinée à vous fournir, à vous et à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures ou le décès. Offre une indemnité forfaitaire lorsque: une perte ou de décès à la suite d'un accident, et lorsque, à la suite d'une blessure accidentelle, l'invalidité entraîne une incapacité totale permanente.